

Armand JUNG
Député du Bas-Rhin
Conseiller Général
AL

Mme Rachida DATI
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13, place Vendôme
75001 PARIS

Strasbourg, le 19 octobre 2007

Madame la Ministre,

Lors de sa venue à Strasbourg, le 2 juillet 2007, M. le Président de la République a déclaré : « *Il faut montrer que Strasbourg est la capitale de l'Europe et s'en donner les moyens.* »

Lors de la séance des questions orales du 2 octobre dernier, je vous ai exposé l'opportunité de créer une véritable Cité Judiciaire à Strasbourg, plutôt que de privilégier l'extension et la réhabilitation de l'actuel Palais de Justice qui sont déjà obsolètes et dépassées. **Vous aviez alors affirmé être « sensible à [mes] arguments » et avoir « donné instruction pour que [ma] proposition soit examinée très attentivement avec les élus strasbourgeois. »**

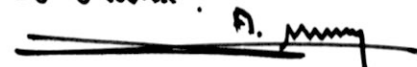
Or, l'annonce récente de **l'amputation des cantons de Hochfelden et de Niederbronn du ressort du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg** et le projet de création d'une **Juridiction Interrégionale Spécialisée à Nancy**, et non pas à Strasbourg, contredisent ces louables intentions.

En effet, si ces deux propositions devaient être retenues et mises en application, **elles ne concourraient pas à faire de Strasbourg une grande place judiciaire, reconnue comme telle.**

Par conséquent, **je vous serais très reconnaissant de bien vouloir revoir votre position** et ne pas amputer le TGI de Strasbourg de deux cantons, comme cela est envisagé pour le moment.

Vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et cordialement.



Armand JUNG